

Compte rendu du conseil municipal du 29 aout 2014

Présents : 11 sur 15

Pouvoirs : 2

Début de séance : 21 h 00

Fin de séance : 22 h

Secrétaire de séance : Madame CANNESANT

Début de séance : 21 heures

Ordre du jour :

1. Renouvellement de la Convention cantine scolaire, fixation des tarifs

Comme chaque année, une nouvelle convention doit intervenir entre RECAPE SA fournisseur de la cantine et la commune de BEAUPUY. Ceci implique, pour l'année scolaire 2014/2015, une révision du tarif des repas.

L'augmentation prévue est cette année de 2.36 %. RECAPE SA appliquera cette augmentation à compter du 1^{er} septembre prochain le Conseil Municipal a décidé de renouveler la convention entre RECAPE SA et la Commune de BEAUPUY

- de fixer le prix du ticket de cantine aux familles à 3.04 €, pour l'année scolaire 2014/2015

- de fixer le prix du ticket de cantine pour les adultes à 4.77 €, pour l'année scolaire 2014/2015

2. Approbation de la composition de la CLETC et désignation du représentant de la commune

Suite au renouvellement des conseils municipaux et à l'adoption, par le Conseil de Communauté de Toulouse Métropole du 24/04/2014, de la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) il convenait d'approuver la composition de cette dernière. Chaque commune dispose d'au moins un représentant désigné au sein du Conseil Municipal.

Il a été proposé lors du Conseil de Communauté du 24/04/2014 de maintenir le principe de la composition antérieure de la CLETC, soit la même que celle du bureau. La commune devait donc procéder à la désignation de son représentant.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, a approuvé la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) telle que décrite ci-dessus et a désigné Monsieur Maurice GRENIER en tant que représentant de la Commune de Beaupuy à la CLETC

3. Délibération autorisant la signature de la convention de mutualisation de l'instruction des autorisations liées au droit du sol

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05/11/2010 approuvant l'adhésion formelle de la commune à la Communauté Urbaine du Grand Toulouse

Considérant la cohérence du projet de mise en commun de services entre la Communauté Urbaine du Grand Toulouse et la commune de Beaupuy le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a approuvé le principe d'une mutualisation entre la Commune de Beaupuy et la Direction de la Planification Urbaine Service des Autorisations d'Urbanisme de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse et a autorisé Monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition de services entre la Commune de Beaupuy et la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, ainsi que tous les autres actes nécessaires.

4. Indemnité de conseils allouée au receveur

Le Conseil municipal considérant que Madame DURUT Patricia, Trésorier de Balma, Receveur de la Commune de Beaupuy, participe aux diverses informations indispensables à la gestion de notre collectivité et assure toutes prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable et qu'elle a donné son accord pour continuer à fournir ces prestations, a décidé de lui allouer chaque année, à compter du 01/07/2014, l'indemnité de conseil précisée à l'article 4, après vérification des éléments de calcul qui seront annexés au mandat de paiement.

Les crédits nécessaires seront inscrits chaque année à l'article 6225 du budget.

5. Renouvellement informatique pour les écoles et la Mairie : demande de subventions

Monsieur le Maire expose au conseil la nécessité de renouveler le parc informatique de la Mairie et des écoles élémentaire et maternelle de la Commune

Après consultation, il s'avère que la société MISMO 1278 L'occitane à LABEGE 31319 est retenue pour les montants suivants :

Pour l'Ecole Maternelle :	1 034.03 HT
Pour l'Ecole Elémentaire :	3 634.03 HT
Pour la Mairie :	2 062.06 HT

Pour un montant total de : 6 730.12 HT soit 8 076.14 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a décidé l'acquisition de ces matériels et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour les montants susvisés.

Tous les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'ensemble de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits.

Questions diverses :

- * Divers Dégâts (tags, vitre camion, feux tricolores, filets jeux aux écoles...)
- * Courrier à destination des propriétaires dont les végétaux dépassent et débordent sur la voie publique
- * Ecoles :
 - travaux divers
 - achat mobilier cantine
- * Forum
- * Permis de construire CUGT au 01/01/2015
- * Chambre Régionale des Comptes 2008-2011

Fin de séance : 22 h